



Bureau homologation et contrôle des véhicules de la DREAL Normandie

1 Quelques chiffres clés relatifs à l'activité du bureau en 2025

Homologations simples (importés non conformes, ambulances, fourgons funéraires, cabines approfondies...)

- 1 099 demandes traitées
- 62 % des demandes traitées en moins de 30 jours (pour un objectif à 80 %)

Homologations complexes (véhicules agricoles, trikes, citernes transport de matières dangereuses...)

- 89 demandes traitées
- 89 % demandes traitées en moins de 60 jours (pour un objectif à 80 %)

Surveillance des centres de contrôle technique

- 62 centres et 177 contrôleurs contrôlés (ce qui a donné lieu à la suspension de 7 centres et de 20 contrôleurs)

Consulter le [communiqué de presse](#) du 20 février 2026 relatif au bilan de la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules légers en 2025.

2 Mise en œuvre de la démarche Service Public +

Pour en savoir plus sur les engagements Service Public + vous pouvez consulter le site :

plus.transformation.gouv.fr

Concernant les premières demandes de renseignements adressées, en 2025, au bureau homologation et contrôle des véhicules

- 457 demandes reçues
- 9,3 jours de délai moyen de traitement
- 79 % des demandes traitées en moins de 8 jours

Résultat de l'enquête en ligne menée auprès de centres de contrôle technique contrôlés en 2025

Les résultats présentés portent sur les 16 réponses apportées à l'enquête en ligne adressée le 20 janvier 2026 à 62 centres de contrôle technique ayant fait l'objet d'une visite de contrôle en 2025.

Sur les 16 centres ayant répondu :

- 13 sont satisfaits de la manière dont le contrôle a été conduit par la DREAL ;
- 13 ont jugé le contrôle utile ou très utile (7 utile et 6 très utile) ;
- 13 sont satisfaits du délai de transmission des conclusions du contrôle ;
- la note moyenne attribuée à la communication avec la DREAL (avant, pendant et après le contrôle) est de 8,25/10 ;
- plusieurs commentaires ont été exprimés, comme par exemple le souhait que les agents de DREAL présentent une carte professionnelle d'identification lorsqu'ils réalisent un contrôle. Cette demande a été prise en compte, la réalisation de cartes professionnelles est donc actuellement à l'étude.